

DES HANGARS D'AVIATION...Centenaires

La promulgation de la loi du 29 mars 1912 constituait l'acte de naissance de l'aéronautique militaire. Elle consacrait, non seulement, l'existence de l'aviation aux côtés des quatre armes de tradition, mais elle définissait également son fonctionnement. C'est alors qu'apparaît la notion d'escadrille.

En 1912, une vaste campagne nationale, soutenue par les grands journaux nationaux de l'époque qu'étaient «Le Temps» et «Le Matin» aboutissait à la création d'un Comité National pour l'Aviation Militaire, présidé par Georges Clemenceau, qui lançait une souscription nationale. Des Comités départementaux d'Aviation, sous l'égide de la Ligue Aéronautique de France, étaient créés afin de recueillir cette souscription qui atteignait en février 1913, presque quatre millions de francs-or...Ainsi, des villes, des régions, des établissements industriels ou commerciaux, des associations souscrivent et leur nom est donné à des avions. Cet argent permettait d'équiper les escadrilles en formation dans l'aéronautique militaire, mais aussi à servir à l'édification de hangars pour abriter les avions militaires sur les terrains de manoeuvres des garnisons.

Ce fut d'abord la création de nombreux terrains d'atterrissage indispensables à l'aviation militaire. En 1912, trente-deux stations d'atterrissage sont actuellement en voie d'exécution et seront bientôt achevés. Ce sont celles d'Avesnes, Biarritz, Brienne le Château, Chambéry, Chatillon sur Seine, Chaumont, Commercy, Coulommiers, Dôle, Evreux, Gray, Joigny, Langres, Longwy, Lunéville, Meaux, Neufchâteau, Pont à Mousson, Remiremont, Rethel, Saint Dié, Saint Dizier, Saint André de Cubzac, Saint Quentin, Sézanne, Soissons, Troyes, Valenciennes, Vesoul, Vienne, Vitry le François, Vouziers. Vingt-cinq autres stations seront très prochainement créées à Saint Omer, Chauny ou Laon, Vervins, Montmédy, Sainte-Ménéhould, Briey, Semur, Beaune, Mâcon, Montargis, Cosne, Nevers, Roanne, Lons le Saunier, Besançon, Tours, Angoulême, Mont de Marsan, Limoges, Périgueux, Marmande.

Ces hangars, dit type Comité National (hangar en maçonnerie de 20 x 20 mètres) adopté par l'autorité militaire devaient être implantés, dans notre région, à Bourg, Roanne, Vienne, Chambéry (Challes les Eaux), Grenoble et Montélimar. Les terrains de Bron, Ambérieu en Bugey et Saint Etienne-Bouthéon n'étaient pas concernés, du fait de l'existence d'une Ecole d'Aviation. De plus, la création d'un centre d'aviation militaire était envisagée sur ces terrains. Nous n'avons comme connaissance d'implantation officielle que les hangars de Vienne, de Montélimar et de Challes les Eaux.

En 2012, seul les hangars de Vienne-Reventin et de Challes Les Eaux subsistent.

VIENNE-REVENTIN (Isère)

Un projet de «station d'atterrissage militaire à Reventin» est envisagé dans le cadre de la souscription nationale. Le terrain de manoeuvres de la garnison de Vienne qui se situe, au sud de la ville, sur la commune de Reventin est proposé. Le 24 avril 1913, le Comité Viennois d'Aviation Militaire, constitué de 80 membres, se réunit à la Chambre de Commerce de Vienne, afin d'étudier le projet «d'élever un spacieux hangar destiné à abriter les avions et un logement pour le gardien». La Municipalité de Vienne s'engage à fournir la bande de terrain nécessaire, soit 3000 m², attenant au champ de manoeuvres. La Commune de Reventin s'engage à fournir un employé communal pour le gardiennage du hangar.

DES HANGARS D'AVIATION... Centenaires

D'une superficie au sol de 400 m², ce hangar construit à l'angle nord-est du champ de manoeuvres de cavalerie pourra abriter quatre avions.

Cette station d'atterrissage militaire est inaugurée, le 9 novembre 1913, lors d'une fête aérienne au cours de laquelle, le maréchal des logis Aimé Vallet, un viennois, sur avion REP, fut le pilote du premier appareil à s'être posé.

Dans les années 2000, vendu à une entreprise, ce hangar sert au stockage de marchandises.



Année 1980



Année 2012

CHALLES LES EAUX (Savoie)

C'est le 20 février 1913, sur le terrain de manoeuvre de la garnison de Chambéry, qu'il est envisagé, par le Comité d'aviation local, la création d'une «halte d'aviation» à Challes les Eaux. Un hangar pour abriter les aéroplanes militaires est construit aux frais du Comité d'Aviation local.

Le 23 juin 1913, lors de son tour de France aérien, le Lieutenant Antonin Brocard, sur avion Deperdussin de type militaire, se pose sur le terrain d'aviation de Challes les Eaux.

Le Capitaine Joseph Barrès, sur aéroplane Farman, réalise un voyage de plus de 2000 kilomètres à travers la France, en passant à Challes les Eaux, le 31 août 1913, avant de repartir pour Grenoble et Lyon.

Le 16 octobre 1913, la «station d'atterrissage» de Challes les Eaux est inaugurée. Elle comprend un hangar de 20 x 20 mètres, une chambre pour aviateur et un logement pour le gardien. Les aviateurs Louis Mouthier et Charles Audenis, ainsi que le pilote militaire le Lieutenant Fontaine participent à cette inauguration. Le biplan Farman, type H, baptisé «Savoie» financé par les Savoyards dans le cadre de la souscription nationale est présenté en vol par le canonnier Blot.



En 2013, ce hangar se situe toujours sur la plate-forme de l'aérodrome de Challes Eaux.